



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 11 janvier 2021
N. réf : 100.101.01.01

Préavis N° 02/2021

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE LES CHAVALETS-LE BOËT D'AMONT</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 280'000.- pour procéder aux travaux de mise en conformité de la conduite d'eau potable au lieu-dit «Les Chavalets-Le Boët d'Amont».

2. HISTORIQUE

En raison de la vétusté de la conduite d'eau potable dans cette zone la Municipalité pense qu'il est judicieux d'anticiper tout désagrément en mettant aux normes ce secteur du réseau d'eau.

Une partie de ces travaux a déjà été réalisée au chemin de Pierraille en « mesures d'urgence ».

De plus M. Erik Söderström administrateur de la route a demandé si notre autorité désirait procéder à la réalisation de ces travaux avant la réfection totale de l'enrobé de cette dernière.

Suite aux dégâts à répétitions, notre autorité pense qu'il est opportun et économique d'anticiper en procédant à ces travaux d'assainissements.

3. TRAVAUX ENVISAGÉS

Suite au contact avec le bureau Miaz & Weisser il s'avère que le coût mentionné ne tient compte que des transferts des conduites d'alimentation privées sur la nouvelle conduite. Les conduites entre ces nouveaux tronçons et les bâtiments, s'ils doivent être remplacés, seront payés par les propriétaires.

Lors de l'assainissement de ces conduites il s'avère opportun de modifier le tracé de l'une d'entre elles ; ce nouveau tracé a été prévu sur la route du Boët d'Amont (en rouge traits tillés sur le plan annexé). Ce nouveau tracé est envisagé dans le but d'éviter les différentes propriétés privées (jardins, garages, etc ...).

D'autre part, la suppression d'un bouclage existant, qui ne donne plus satisfaction, a été prévue.

Sur la nouvelle conduite une prise triple sera installée afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur.

Le calcul (capacité/débit) a été réalisé par un bureau d'ingénieurs afin de répondre aux divers besoins de notre réseau. La borne hydrant 204 située au Boët d'Amont a été calculée afin de correspondre au débit actuellement nécessaire. Lors de ces futurs travaux les bornes hydrants 201 et 207 seront déplacées afin d'avoir un nouvel emplacement idéal.

Les travaux déjà effectués sont les suivants : création d'un pousse-tube sous le ruisseau de la Croisette ainsi que remise à niveau de la conduite située proche des chalets les Pierrailles, les Murettes et les Roches.

Nous pensons qu'il est impératif de réaliser ces travaux en raison des nombreuses fuites à répétitions et des nouvelles constructions envisagées proche de ce site.

4. COÛTS ET FINANCEMENT

L'estimation des travaux est basée sur un devis établi par le bureau d'ingénieurs Miaz & Weisser S.A.

		Travaux Subventionnés		Travaux non Subventionnés
Travaux déjà réalisés :				
Conduite principale	CHF	65'708.30		
Raccordements privés			CHF	19'500.50
Travaux à réaliser				
Terrassement	CHF	53'000.00		
Appareillage	CHF	37'000.00		
Transfert des prises particulières	CHF		CHF	32'800.00
Honoraires, études et surveillance	CHF	28'000.00	CHF	5'200.00
Total du devis	CHF	183'708.30	CHF	57'500.50

Demande de crédit :

Total des travaux :	CHF 241'208.80
TVA 7,7%	<u>CHF 18'573.10</u>
Coût total	<u>CHF 259'781.90</u>
Divers, imprévus et arrondi	<u>CHF 20'218.10</u>
Crédit total demandé	<u>CHF 280'000.00</u>

Subventionnement :

Le montant de CHF 183'708.30 fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA. Le montant de la participation ne nous est pas connu lors de la rédaction du préavis.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 16 février 2021

- Vu** le préavis N° 02/2021
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux de mise en conformité de la conduite d'eau potable au lieu-dit «Les Chavalets-Le Boët d'Amont».
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 280'000.-. Le compte N° 9144.21.03 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 280'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement, sous déduction de la participation de l'ECA, sur une période maximale de 15 ans par le compte 8100.3321 « Amortissement – Conduite EP Chavalets ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 11 janvier 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont le 16 février 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

André Reichenbach  Zanick Lenoir

Annexe : copie du plan

Délégué municipal :

- M. Rodolphe Turrian